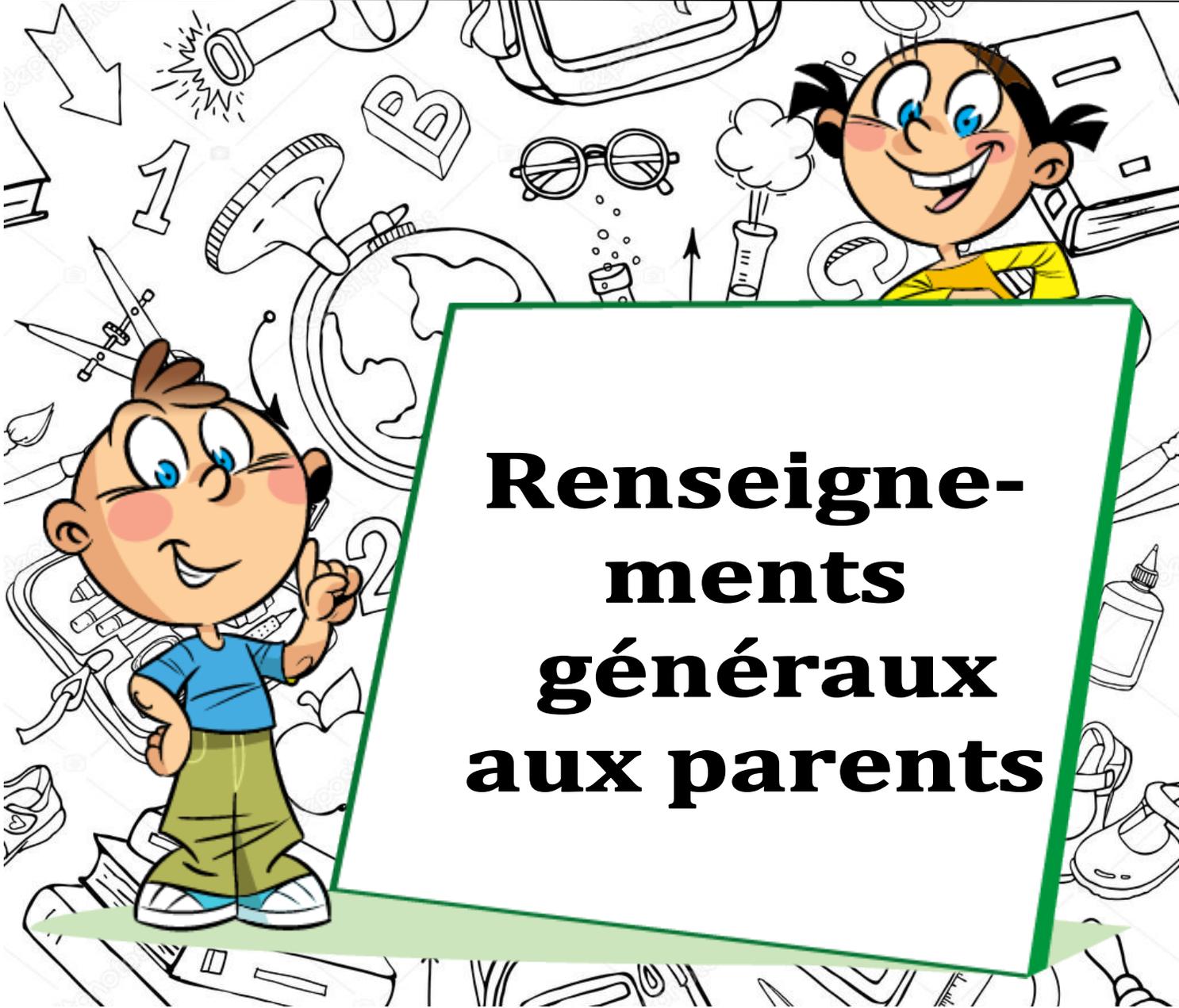




RÊVE TA VIE EN COULEURS,
C'EST LE SECRET DU BONHEUR

ÉCOLE SAINTE-LUCIE



**Renseigne-
ments
généraux
aux parents**





Mot de bienvenue

C'est avec plaisir que nous t'accueillons à l'École Sainte-Lucie pour l'année scolaire 2024-2025. Nous espérons que cette année sera pour toi enrichissante et stimulante.

Cet agenda qui t'accompagnera toute l'année contient toutes les informations pertinentes liées au bon fonctionnement de l'école. Tu y retrouveras aussi les règles de vie qui te guideront dans ton cheminement scolaire, mais surtout qui rendront la vie dans ton école plus intéressante. Les élèves de l'école doivent les respecter en tout temps et en tout lieu afin que tout le monde se sente confortable et en sécurité. Je t'encourage à prendre le temps de les lire et d'en discuter avec tes parents.

Ton agenda est un outil précieux pour t'aider à apprendre à bien t'organiser en vue de ta réussite. C'est également pour nous un moyen de communiquer avec tes parents. Tu dois donc en prendre le plus grand soin.

Le personnel de l'école et tes parents seront présents toute l'année pour t'accompagner dans tes apprentissages. Cependant, tes efforts et ta persévérance sont les ingrédients principaux de ta réussite. Implicque-toi!

Nous te souhaitons une bonne année scolaire 2024-2025 !

Le personnel et la direction de l'école



Comment nous rejoindre

École Sainte-Lucie
2330, rue Lévesque
Jonquière (Québec)
G7S 3T3

Téléphone : (418) 548-8238

Directeur: M. Martin Lapierre
Secrétaire: Mme Maryline Rioux

Courrier électronique:
sainte-lucie@csjonquiere.qc.ca

Site internet:
<http://www.csjonquiere.qc.ca/lucie>

SERVICE DE GARDE ENTR'AMIS
Téléphone : (418) 548-6086
Responsable: Mme Hélène Bourgeois



PAIEMENT PAR INTERNET

Nous avons le plaisir de vous informer qu'il est dorénavant possible de payer les frais scolaires, le parascolaire ainsi que ceux reliés au service de garde par le biais d'Internet. Lors de la première utilisation, vous devrez avoir en main l'état de compte afin d'y entrer le # de référence. (Ex. 1111 0000 1111 0000 1111)

Vérifier si le # de référence de votre état de compte correspond avec votre # compte ou code ID de client créé dans votre institution financière.

Étape 1..

- Ouvrez une session de services bancaires en ligne de votre institution financière.
- Ajoutez une facture en choisissant le fournisseur : « Centre de services scolaire De La Jonquière/Effets scolaires/ Service de garde / Transport » selon vos besoins.
- Entrez-le # de référence correspondant (20 caractères, sans espace-ni tiret) qui est situé sur votre état de compte sous le nom du parent payeur.

Numéro de référence

Le numéro de référence fait le lien avec le parent payeur, l'enfant et l'école fréquentée. Pour les utilisateurs du service de garde, il est à noter que le numéro de référence est propre à lui-même donc différent de celui « Effets scolaires et Transport ».

Paiement

Le parent payeur est identifié par le numéro de référence. C'est le parent payeur qui recevra le relevé fiscal pour les activités physiques ou culturelles s'il y a lieu.

*** Le service de « Paiement par Internet » est disponible dans la plupart des institutions financières ***

CRÉATION DU MOZAÏK PORTAIL PARENTS

Restez en contact avec l'école de votre enfant où que vous soyez et en tout temps!
En vous inscrivant sur le portail, vous avez accès à de l'information concernant votre enfant :
(Bulletin, état de compte, horaire, absences, etc.).



<https://www.csjonquiere.qc.ca/>

Accès aux parents

Avant de vous connecter, assurez-vous que votre établissement scolaire est abonné au service.

Complétez les informations suivantes :

Le courriel doit être celui que vous avez fourni à l'école.

5 Inscrire l'adresse courriel au dossier de votre enfant.

6 Cliquer sur : Obtenir un code de vérification. Un code vous sera envoyé dans votre courriel.

7 À la question : Avez-vous un NIP de l'établissement scolaire, vous devez répondre NON.

8 Lorsque votre compte sera créé, vous devrez ajouter un enfant en inscrivant le numéro de fiche inscrit sur le bulletin de votre enfant.

Connectez-vous avec votre compte Mozaïk

Courriel

Mot de passe

Mot de passe oublié?

Se connecter

Créez votre compte

Obtenir un code de vérification

Nouveau mot de passe

Confirmation

Enregistrer Annuler

Ste-Lucie



Dans notre belle école, tout le personnel, de manière collaborative, a élaboré une mission et une vision visant la réussite et le bien-être de tous les élèves.



MISSION

* À l'école Ste-Lucie, notre mission est d'outiller les jeunes à vivre en société par l'implantation de règles, de valeurs, de connaissances et de savoirs et ce, dans un climat sain et favorable à la réussite de tous.

VISION

* À l'école Ste-Lucie, notre vision est celle d'une école où chacun peut se développer et s'accomplir tout en apprenant et s'amusant à travers des projets stimulants et une cour d'école dynamique et vivante.



LES VALEURS



RESPECT

- ✿ J'accepte la différence et l'individualité de l'autre (ses limites, ses émotions, ses idées, ses goûts, ses préférences, etc.)
- ✿ Avoir une écoute active et accepter les divergences d'opinion des autres tout en gardant un langage positif et respectueux.



BIENVEILLANCE

- ✿ Prendre soin de celui qui a besoin dans mes gestes et mes paroles.
- ✿ Être à l'écoute des besoins de l'autre (empathie, encouragement).

COLLABORATION / COOPÉRATION



- ✿ S'entraider et apporter son soutien en trouvant des solutions ou des améliorations.
- ✿ Participer, s'impliquer et faire sa part avec enthousiasme tout en faisant des compromis et en acceptant les idées et les divergences d'opinion des autres.

À Ste-Lucie, nos valeurs c'est **RBC**



Permis de bonne conduite



Signature des parents



date: _____ signature: _____	date: _____ signature: _____	date: _____ signature: _____
date: _____ signature: _____	date: _____ signature: _____	date: _____ signature: _____
date: _____ signature: _____	date: _____ signature: _____	date: _____ signature: _____

Le permis de bonne conduite est un outil de communication entre l'école et la maison, pour permettre un suivi hebdomadaire.

Il doit être signé chaque semaine par un parent.

Des mesures préventives sont prises pour contrer toutes formes de violence et d'intimidation.

L'école a pour mandat d'encadrer les élèves au plan social et comportemental, de les éduquer dans le respect et de maintenir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Notre milieu s'est donc donné des moyens d'y parvenir efficacement.

Créer un climat propice et excellent
pour l'apprentissage est
un élément primordial dans notre milieu

alloprof

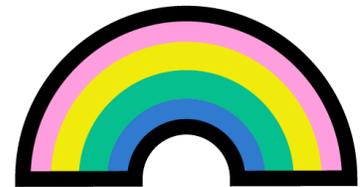


Grâce à ses services d'accompagnement gratuits et stimulants, **alloprof** engage les élèves et leurs parents dans la réussite éducative.

Quelle que soit la matière, ton niveau, trouve les réponses aux questions que tu te poses.
Tu te poses des questions sur tes devoirs?



Tu n'es pas le seul!
Par ici les explications.
200 enseignants.
Secondaire 1 à 5.
Primaire 1 à 6.
Pose ta question.
Service gratuit.

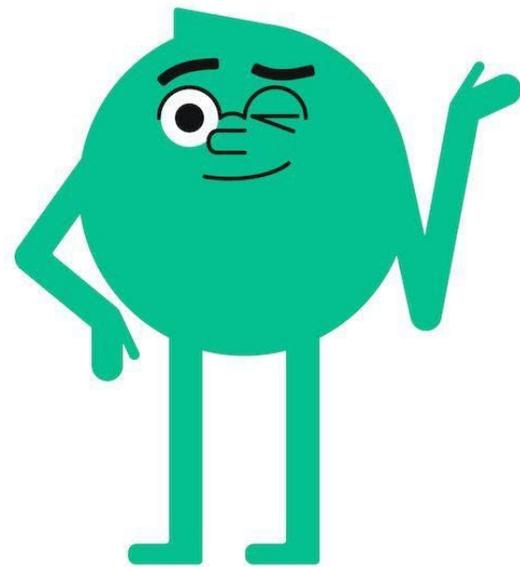


<https://www.alloprof.qc.ca/>

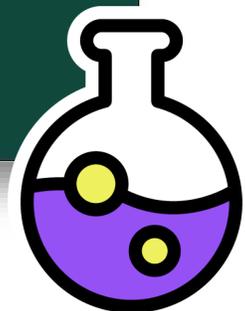
5 outils d'Alloprof pour apprendre à distance

- 1 Accès direct à un enseignant.
- 2 Exercices en ligne.
- 3 Fiches pédagogiques.
- 4 Répertoires de révision.
- 5 Zone de jeux.

Plus d'astuces sur [alloprof.ca/parents](https://www.alloprof.ca/parents)
© Alloprof



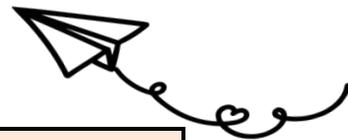
alloprof parents



INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS

1. HORAIRE DE L'ÉCOLE

A.M.		P.M.	
7 h 50	Entrée des élèves	12 h 50	Entrée des élèves
7 h 55	Première période	12 h 55	Quatrième période
8 h 55	Deuxième période	13 h 55	Récréation
9 h 55	Récréation	14 h 10	Cinquième période
10 h 15	Troisième période	15 h 10	Fin des cours
11 h 15	Fin des cours		



2. SURVEILLANCE

L'école assure la surveillance des élèves à compter de 7 h 40 le matin et de 12 h 35 à l'entrée de l'après-midi. Aux sorties, la surveillance est assurée jusqu'au départ des autobus.

3. VISITEURS

Afin d'assurer la sécurité des enfants qui nous sont confiés, nous demandons aux visiteurs :



D'entrer par la porte située sur la rue Larouche;

De toujours s'adresser au secrétariat pour toute demande.

Si vous désirez parler à l'enseignant (e) de votre enfant, téléphonez et laissez un message ou lui écrire un courriel, il ou elle communiquera avec vous. Pour rencontrer l'enseignant (e), vous devez d'abord prendre un rendez-vous.

Aucun adulte autre que les surveillants (es) ne doit entrer dans la cour de récréation ni s'adresser directement aux élèves. Aucune voiture ne doit circuler dans la cour de récréation. Il est interdit de stationner sur la rue Tremblay du côté de l'école, car cet espace est réservé aux autobus scolaires entre 7 h et 17 h.

4. PERMISSIONS



Si un élève doit quitter l'école, pour une raison personnelle telle que : hôpital, médecin, dentiste, etc., il a l'obligation de remettre à son enseignant (e) un billet d'autorisation signé par l'un de ses parents. Un adulte doit alors venir le chercher à l'école en entrant par la porte située sur la rue Larouche et se présenter au secrétariat pour le faire demander l'élève.

Si, après la classe, un élève prévoit se rendre ailleurs qu'à l'endroit habituel, ses parents doivent obligatoirement lui remettre une autorisation écrite.

Si l'enfant est malade et qu'il doit demeurer à l'intérieur lors des récréations, un message signé par l'un des parents doit être remis à l'enseignant (e), et ce, pour chaque jour de l'incapacité.

5. ABSENCES

Lorsque votre enfant est absent, il est important de communiquer avec le secrétariat de l'école en composant le (418) 548-8238 poste 5700 à afin de nous indiquer le nom de votre enfant, son groupe, le motif motif et la durée probable de l'absence. Laissez un message si vous n'avez pas de réponse. Si vous le désirez, vous pouvez ajouter l'adresse courriel de l'enseignante ou de l'enseignant de votre enfant.

Si votre enfant est absent du service de garde, vous devez communiquer avec la responsable du service de garde au 418-548-8238 poste 5705 ou au 418-548-6086.



6. PREMIERS SOINS

Lorsqu'un élève a un accident ou un malaise et qu'il en avertit une personne responsable, l'école donne les premiers soins. Si cela semble nécessaire, nous communiquerons avec les parents. Veuillez noter qu'aucune médication (Aspirine, Tylenol, etc.) ne peut être administrée à l'école.

7. COSTUME D'ÉDUCATION PHYSIQUE



Un pantalon court, un gilet à manches courtes et une paire d'espadrilles à lacets et semelles blanches (autre que "skate" ou à roulettes) sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

8. BRIS OU PERTE DE MATÉRIEL

L'élève est responsable du matériel scolaire fourni par l'école. En cas de bris ou de perte, des frais seront chargés.

9. CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Si vous déménagez, vous devez vous rendre sur le site du Centre de services scolaire De La Jonquière au www.csjonquiere.qc.ca.

Sélectionner l'onglet préscolaire primaire, cliquer sur l'onglet déménagement, remplissez le formulaire afin de mettre à jour le dossier de votre enfant.

Si vous changez de numéro de téléphone, vous devez communiquer avec l'école.

10. ANNIVERSAIRE – FÊTE D'ENFANT

Par souci d'équité, aucune fête ne sera organisée par les parents dans la classe.



11. REPAS ET COLLATIONS

En lien avec la politique alimentaire du Centre de services scolaire De La Jonquière et par souci de santé, apporter des aliments sains. Évitez les aliments contenant des arachides.



SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

1. INFIRMIÈRE

Sous la responsabilité du C.L.S.C. de la Jonquière, l'infirmière dispense des programmes de prévention spécifiques à chaque degré.



2. SOUTIEN À LA PÉDAGOGIE ET À L'ENCADREMENT

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage ou de comportement et que son titulaire le juge pertinent, il peut le référer à ce service d'aide. Cette mesure se veut temporaire, préventive ou corrective. À l'École Sainte-Lucie, ce service s'adresse principalement aux élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage.

3. SERVICE DE PSYCHOLOGIE

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement, il peut s'avérer utile d'avoir recours aux services d'un psychologue scolaire afin de cerner correctement le problème et de trouver des solutions. Les parents sont toujours consultés avant d'organiser une telle démarche et ils doivent l'autoriser.

4. TECHNICIEN (NE) EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Pour les élèves qui ont besoin d'aide au niveau de leurs habiletés sociales. L'aide peut se donner en individuel ou par petits groupes, de façon préventive pour des élèves à risque ou de façon corrective pour trouver des solutions à des problèmes vécus. Les parents sont toujours informés lorsque l'élève bénéficie de ce service.

5. SERVICE DE GARDE



Pour les parents qui désirent profiter de ce service, il est offert aux heures suivantes : 7 h à 8 h; 11 h 10 à 12 h 40 et de 15 h 10 à 17 h 30.

6. AVSEC : ANIMATEUR DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE :

L'A.V.S.E.C. permet aux élèves de vivre des situations de réflexion sur plusieurs thématiques. De plus, il offre la possibilité aux jeunes de pouvoir s'engager dans des projets personnels et collectifs visant à développer leur conscience sociale.

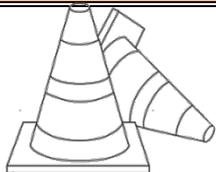
7. SERVICE D'ORTHOPÉDAGOGIE POUR LE PRÉSCOLAIRE

Un orthopédagogue visite les groupes du préscolaire et agit comme conseillère auprès des enseignantes afin de dépister le plus rapidement possible des problématiques qui pourront nuire aux apprentissages antérieurs.

8. SERVICE D'ORTHOPÉDAGOGIE POUR LE PRÉSCOLAIRE

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés de comportement, le psychoéducateur évalue les capacités et difficultés d'adaptation de l'élève et de son environnement. Le psychoéducateur soutient l'équipe-école dans la recherche de solutions.

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

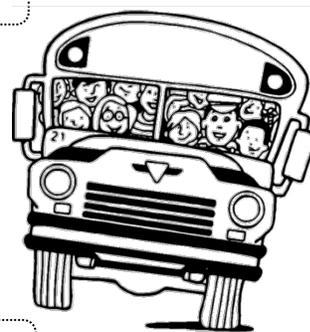


1. AU PLAN DU BON ORDRE ET DE LA SÉCURITÉ

- ☆ Je me présente dans la cour de l'école entre 7 h 40 et 7 h 50 le matin et 12 h 40 et 12 h 50 le midi;
- ☆ Je demeure à l'intérieur des limites de la cour et je m'assure d'être à la vue des surveillants(es);
- ☆ Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je me dirige immédiatement vers la porte d'entrée qui m'est assignée;
- ☆ Je respecte les règles de sécurité dans mes déplacements entre l'école et la maison. J'utilise le trottoir, je traverse aux endroits désignés et je me conforme aux exigences de la brigadière;
- ☆ Lors des récréations, je joue aux endroits assignés;
- ☆ En tout temps, je pense avant d'agir et j'évite les activités qui risquent de me blesser ou causer une blessure ou un inconfort à un autre élève;
- ☆ À l'extérieur, si je me blesse ou je ne me sens pas bien, je me rapporte à l'un des surveillants qui m'autorisera à entrer dans l'école, s'il y a lieu;
- ☆ Dans l'école, je me déplace calmement, je garde la droite. Dans les escaliers, j'utilise les marches, une à la fois et je ne me glisse pas sur la rampe;
- ☆ À la fin des cours, je me dirige directement chez moi sans me laisser distraire et sans jouer;
- ☆ Lorsque j'utilise le transport scolaire, je respecte les surveillants(es), le conducteur et les règlements du transport.

2. AVANT DE MONTER DANS L'AUTOBUS

- ☆ Je suis ponctuel (le), je quitte la classe au signal du professeur;
- ☆ Je me place calmement en ligne selon l'ordre d'arrivée (pas de jeux);
- ☆ J'attends le signal de la responsable avant d'avancer;
- ☆ Je monte dans l'autobus sans pousser les autres;
- ☆ Je monte et je descends aux endroits désignés.



3. À L'INTÉRIEUR DE L'AUTOBUS

- ☆ Je reste assis (e) jusqu'à l'arrêt complet de l'autobus;
- ☆ Je laisse le passage libre et je garde mes effets personnels sur moi;
- ☆ J'évite de distraire l'attention du chauffeur et j'obéis aux règles qu'il a établies dans l'autobus.

4. À LA SORTIE DE L'AUTOBUS

- ☆ Je vérifie si je n'ai pas oublié des effets personnels dans l'autobus;
- ☆ J'évite de courir en sortant de l'autobus scolaire;
- ☆ Je passe devant l'autobus pour traverser la rue et je me tiens toujours loin pour que le chauffeur puisse me voir.

5. PROBLÈMES DE COMPORTEMENT DANS L'AUTOBUS

En tout temps, le chauffeur peut émettre un billet d'infraction à l'élève fautif. Toute indiscipline sera rapportée à la direction de l'école qui prendra des mesures appropriées (téléphone aux parents, suspension temporaire du transport ou autres).



6. VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS

En tout temps, je dois porter une tenue propre et décente comme un pantalon long, une robe, une jupe ou des bermudas d'une longueur acceptable. Je fais la différence entre une tenue de plage et une tenue de ville.

Au cours de l'hiver et lors des journées pluvieuses, je dois être vêtu (e) selon la température et je dois changer de chaussures à l'intérieur (je peux porter mes espadrilles d'éducation physique). En tout temps, je porte des vêtements et des chaussures qui me permettent la pratique d'activités physiques.

Le port d'habits à connotation violente ou sexiste n'est pas accepté.

J'identifie mes objets personnels, mes vêtements, ma boîte à collation afin de pouvoir récupérer ce qui m'appartient.

À l'école, il est interdit d'apporter des objets de valeur (ex. : **IPOD**, **D.S.**, **cellulaire**, etc.) ni d'objets à caractère violent (couteau de poche, chaîne, pistolet à air comprimé, etc.).

7. MESURES D'URGENCE

En cas d'urgence, si l'école doit être évacuée, j'attends calmement les directives de mon enseignant (e). Les lieux de rassemblement sont le terrain de l'ancienne église Saint-Mathias et les élèves pourront entrer dans les salles à l'intérieur de l'église ou être transportés à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (si la température l'exige).



Code vestimentaire de l'école Ste-Lucie

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire adéquate répondant aux normes de l'hygiène et de la convenance à la fréquentation d'un établissement scolaire.

Vêtements autorisés



Jupes aux genoux, robes aux genoux, chandails manches courtes ou longues, pantalons en jeans (avec trous raisonnables), pantalons jogging et shorts longs.

Vêtements non-autorisés



Chandails laissant voir le ventre, le dos, les épaules ou décolletés, camisoles à petites bretelles, jupes courtes et shorts courts, jeans très déchirés, sandales de plage ainsi que les vêtements à connotation violente ou sexiste.

N.B. : Les élèves qui ne respecteront pas le code vestimentaire devront porter des vêtements convenables fournis par l'établissement scolaire.

8. AU PLAN DE LA BONNE ENTENTE ET DE L'HARMONIE

J'adopte un comportement empreint de civisme et je respecte toutes les personnes qui m'entourent (selon les politiques du Centre de services scolaire De La Jonquière.

AVEC LES AUTRES

- ☆ J'accepte que les autres soient différents de moi et j'évite les moqueries dans mes gestes ou dans mes paroles.
- ☆ Je m'exprime avec respect en tout temps;
- ☆ J'accepte l'aide des autres et leurs encouragements;
- ☆ J'accepte les interventions qui me concernent venant du personnel de l'école;
- ☆ Je prends la bonne habitude de penser à dire bonjour, merci, s'il vous plaît, monsieur et madame selon les circonstances;
- ☆ J'attends patiemment mon tour.



DANS MON ENVIRONNEMENT

- ☆ Je prends soin du matériel scolaire (volumes, pupitres, etc.), car il m'est prêté et j'en suis responsable;
- ☆ Je respecte les objets personnels et les vêtements, autant les miens que ceux des autres;
- ☆ Par souci d'hygiène et de propreté, j'utilise les poubelles et les bacs de récupération.

J'agis de manière à ne pas adopter, encourager ou accepter des comportements d'intimidation ou de violence autour de moi (en respect du système d'encadrement et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'école). J'utilise le cyberspace (médias sociaux, messages textes, blogues, etc.) en étant respectueux dans mes commentaires et dans ce que je diffuse (en respect de la politique en vigueur à la commission scolaire).

Engagement de l'élève et du parent

Avec mes parents, j'ai pris connaissance des informations contenues dans l'agenda.

Signature du parent : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

